COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-CHABLAIS

Compte-rendu Réunion du conseil communautaire Mardi 16 juillet 2019 à Vailly

Délégués présents avec droit de vote :

La Vernaz :GARIN Jacqueline (DT)La Forclaz :GALLAY Gilbert (DT)Seytroux :MORAND Jean-Claude (DT)Essert-Romand :Jean-François MUFFAT (DT)

Montriond: LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain

Morzine: PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD

Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth

St Jean d'Aulps: BOIRE-VARLET Catherine Sophie

Les Gets: MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri

Reyvroz: LOMBARD Gérald (DT)

<u>Lullin</u>: DEGENEVE Alain et CRAYSTON José Vailly: TRABICHET Yannick et FAVRE Florent

Bellevaux: VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

Procurations:

Gérard BERGER (Morzine) à Gilbert PEILLEX (Morzine)

Patrick COTTET-DUMOULIN (Saint Jean d'Aulps) à Christophe MUTILLOD (Les Gets)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER André (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

BERGER Gérard (Morzine), COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets), FAVRE Florent (Vailly) et LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués absents:

RICHARD Michel (Morzine), BRAIZE Alain (Montriond), GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

<u>Autres personnes présentes</u>:

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme), TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport), MARIN Jade (stagiaire) et LARDY Sandra (chargée de communication)

Secrétaire de séance : MORAND Jean-Claude

Date de convocation: 10 juillet 2019

1- Approbation des comptes-rendus des réunions du 14 mai 2019 et du 18 juin 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 18 juin 2019 :

- 21 juin 2019 : Bureau du SIAC à Thonon (Jacqueline GARIN)
- 25 juin 2019 : Bureau et Comité SYANE à Annecy (Gilbert PEILLEX)
- 27 juin 2019 : Comité OT AdL à Bellevaux
- 27 juin 2019 : CA Léman Habitat à Thonon (Catherine Sophie BOIRE-VARLET)
- 27 juin 2019 : CA de l'EHPAD à Saint Jean d'Aulps (Patrick COTTET-DUMOULIN)
- 2 juillet 2019 : Comité SYANE à Annecy (Gilbert PEILLEX)
- 11 juillet 2019 : Géopark à Thonon (Yannick TRABICHET et Sophie MUFFAT)
- 11 juillet 2019 : Conseil du SIAC à Thonon

3- Ascenseurs publics d'Avoriaz : fixation de tarifs pour affichage publicitaire dans les coursives

Béatrice TAVERNIER présente aux membres du conseil communautaire un projet de location d'emplacements pour affichage publicitaire dans les coursives des ascenseurs publics d'Avoriaz (voir présentation ci-jointe), projet sur lequel Jade MARIN, actuellement en stage à la CCHC, a beaucoup travaillé.

Yannick TRABICHET se demande si la gestion des emplacements et l'entretien des vitrines ne vont pas être trop lourds pour la CCHC. Béatrice TAVERNIER précise que seule l'installation des vitrines prendra du temps la première année. Michel RICHARD souligne qu'il ne faudra peut-être pas installer tout de suite toutes les vitrines. Stéphane PUGIN-BRON signale que les vitrines seront posées uniquement en cas de demande.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER aimerait savoir s'il est possible de réserver les emplacements uniquement pour les adhérents à l'office de tourisme. Stéphane PUGIN-BRON lui répond que ce n'est pas possible.

Jacqueline GARIN souligne qu'il faut faire attention à l'affichage afin d'être cohérent avec le travail d'AID sur les enseignes.

Christophe MUTILLOD s'étonne du projet qui est présenté et souligne que c'est la première fois, dans le cadre de son activité professionnelle, qu'il voit une collectivité qui souhaite mettre en place une régie publicitaire. Il estime que ce n'est pas le travail de la CCHC et qu'il faudrait plutôt passer un contrat avec une entreprise spécialisée en la matière. Concernant le positionnement des affiches, il souligne que la pose de vitrines n'est plus au goût du jour et que les affiches ne doivent pas être à hauteur d'hommes. Par ailleurs, il déconseille fortement l'Akilux et préconise plutôt le Dibond.

Sophie MUFFAT regrette que cette discussion n'ait pas eu lieu lors de la commission transport.

En conséquence, et avant toute décision définitive, Madame la Présidente invite les services à retravailler le projet en se penchant sur la possibilité de confier à un prestataire spécialisé cette opération publicitaire.

4- Urbanisme

4.1 PLUi-H: validation du règlement concernant les zones UX/UY

Jean-François BAILLEUX présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du projet de règlement concernant les zones UX et UY (voir annexe ci-jointe). Jacqueline GARIN se demande pourquoi on parle encore de zones UX communales. Jean-François BAILLEUX souligne que certaines zones UX resteront dans les communes même sans intérêt communautaire mais du fait d'une existence de locaux d'activités ou pour permettre une installation d'entreprise. Stéphane PUGIN-BRON souligne que toutes les zones UX ne sont pas des ZAE, par exemple une scierie isolée.

Christophe MUTILLOD se demande s'il ne serait pas possible de modifier certaines zones UT en zone UY de manière à ce qu'il ne puisse y être implantés que des hôtels et non des habitations. Jean-François BAILLEUX se renseignera sur ce point auprès de la DDT. Par contre, il précise que cela ouvrira la porte à l'implantation de commerces de gros.

Règle de recul par rapport à la voie publique

Georges LAGRANGE souligne qu'il faudrait mettre 5m plutôt que 3m afin de laisser la possibilité de garer des véhicules. Jean-François BAILLEUX propose de mettre une fourchette de 0 à 5m comme c'est le cas pour les ZAE. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que chaque commune pourra ensuite décider de mettre un bandeau d'alignement ou une ligne sur le zonage. Christophe MUTILLOD se demande s'il ne serait pas possible de prévoir plutôt une distance de 0 à 7m.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer de 0 à 7m la distance de recul par rapport à la voie publique, et ce pour toutes les zones UX (ZAE et communes).

Jacqueline GARIN s'étonne que le règlement ne fasse pas référence au schéma commercial qui a été réalisé. Stéphane PUGIN-BRON souligne que c'est parce que seul le DAAC est opposable. Jacqueline GARIN trouve cela dommage compte tenu du temps qui y a été consacré.

Coefficient d'Emprise au Sol

Christophe MUTILLOD considère qu'il ne faut pas en mettre, d'autant plus qu'il y en a déjà un automatiquement compte-tenu du coefficient d'espaces verts qui est imposé. Il se demande à ce titre si un coefficient à 25 % n'est pas trop élevé en zone de montagne avec des pentes. Jean-François BAILLEUX le rejoint sur ce point et propose de le fixer à 15 %.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer le CES et de prévoir un coefficient de biotope de 15 %.

Hauteur des bâtiments

Henri ANTHONIOZ et Georges LAGRANGE proposent que la hauteur des bâtiments soit proportionnelle à leur largeur et à leur longueur.

Christophe MUTILLOD trouve que la hauteur maxi de 15m est trop élevée. Jean-François BAILLEUX propose de la limiter à 12m.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de prévoir une hauteur maxi de 12m proportionnelle à la largeur et à la longueur du bâtiment.

Clôtures

Georges LAGRANGE, s'agissant des clôtures le long de la voie publique ou d'un trottoir, se demande s'il n'est pas possible d'imposer un grillage ou un élément fixe en cas de clôture végétale car certains usagers ne taillent pas leurs haies. Jean-François BAILLEUX précise que certains PLU actuels imposent une clôture supplémentaire en présence de haie vive et propose de reprendre cette règle.

Christophe MUTILLOD serait d'avis à ne pas limiter la hauteur de la clôture car il trouve que 2m n'est pas toujours assez haut. Georges LAGRANGE se demande si les règles du Code Civil le permettent sans imposer un recul.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 2,5m la hauteur maxi des clôtures, ou à 2m si cela n'est pas possible.

Stationnement

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de rajouter que les besoins du personnel en matière de stationnement seront pris en compte.

Jean-Louis VUAGNOUX souligne que 2 zones UX sont implantés sur le village, avec quelques maisons autour, et aimerait savoir ce qu'il est possible de faire sur ces habitations. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il faudrait soit sortir ces maisons de la zone UX et les mettre en zone UA, soit les laisser en zone UX mais ce qui limite les possibilités d'extension.

4.2 PLU de Saint Jean d'Aulps : complément à apporter à l'objet de la modification simplifiée n° 3

Jean-François BAILLEUX rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 18 juin 2019 fixant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de Saint Jean d'Aulps. Il souligne que l'objet de cette modification était l'adaptation des règles de stationnement de la zone

UT (La Terche). A la demande de la commune, il propose ce soir d'apporter un complément à ce projet de modification afin de prévoir également l'adaptation des règles d'implantation par rapport aux emprises publiques et voies de la zone UX.

Règles actuelles : sous réserve de retraits particuliers, s'ils existent, fixés par les marges de reculement indiquées au document graphique (pièces n° 4-2 du PLU), les constructions et installations doivent respecter un recul minimum de :

- hors agglomération, sauf pour les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif :
 - o 25 m par rapport à l'axe de la route départementale 902,
 - 18 m par rapport à l'axe des autres routes départementales,
- 3 m par rapport aux limites des emprises et voies publiques existantes ou à créer

La proposition de modification est la suivante :

- hors agglomération, sauf pour les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif :
 - o 25 m par rapport à l'axe de la route départementale 902,
 - o 18 m par rapport à l'axe des autres routes départementales,

Au-delà des 18 ou 25 m des routes précitées pas de conditions de recul sauf pour les accès aux garages où un recul pourra être imposé pour des questions de sécurité des usagers de la voie.

• en agglomération : pas de conditions de recul sauf pour les accès aux garages où un recul pourra être imposé pour des questions de sécurité des usagers de la voie.

Une partie de la zone UX de Saint Jean d'Aulps passant en zone UY au PLUI-H, il sera proposé de maintenir ces règles au règlement du PLUI-H.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, confirme les modalités de mise à disposition du dossier fixées par la délibération du 18 juin 2019 et approuve les compléments apportés à ce projet.

5- Élections municipales 2020 : répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la répartition actuelle des sièges au sein du conseil communautaire est celle fixée par le droit commun. Il fait part de la proposition du bureau de conserver cette répartition pour les élections de 2020 :

Nom de la commune	Population municipale 2019	Répartition automatique des sièges en cas d'absence d'accord local	Répartition actuelle des sièges
MORZINE	2827	By Siever - 1 - 7	7
SAINT JEAN D'AULPS	1340	3	3
BELLEVAUX	1288	3	3
LES GETS	1249	3	3
MONTRIOND	907	2	2
VAILLY	904	2	2
LULLIN	806	- 2	2
LE BIOT	570	1	1
ESSERT ROMAND	516		DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE
REYVROZ	513		1
SEYTROUX	500		THE RESIDENCE OF THE PERSON OF
LA VERNAZ	337		
LA COTE D'ARBROZ	327		The American Marie and I
LA BAUME	308		1
LA FORCLAZ	236	1	1
Total	12528	30	30

Il précise que le conseil communautaire n'a pas à délibérer et qu'il appartient aux communes de délibérer avant le 31 août 2019 si elles souhaitent qu'une autre répartition soit fixée.

6- Marchés publics

6.1 Collecte, transport et traitement des déchets des déchèteries

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par la CAO du 12 juillet 2019, de 5 marchés d'un an, renouvelables 3 fois :

•	Decheterie des Gets	
	○ Lot n° 1 – Bois	CSP

○ Lot n° 2 – Cartons EXCOFFIER RECYCLAGE

○ Lot n° 3 – Déchets inertes
 ○ Lot n° 4 – Déchets verts
 CSP

 $\begin{array}{ll} \circ & \text{Lot } n^{\circ} \ 5 - \text{DMS} \\ \circ & \text{Lot } n^{\circ} \ 6 - \text{Encombrants} \end{array} \qquad \begin{array}{ll} \text{EXCOFFIER RECYCLAGE} \\ \text{EXCOFFIER RECYCLAGE} \end{array}$

○ Lot n° 7 – Fenêtres CSP

○ Lot n° 8 – Ferraille EXCOFFIER RECYCLAGE

 \circ Lot $n^{\circ} 9 - Pl$ âtre CSP

• Déchèterie du Biot

○ Lot n° 1 – Bois
 ○ Lot n° 2 – Carton
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE

○ Lot n° 3 – Déchets verts CSP

Lot n° 4 – DMS
 Lot n° 5 – Encombrants
 Lot n° 6 – Ferraille
 Lot n° 7 – Plâtre
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE

• <u>Déchèterie de Vailly</u>

○ Lot n° 1 – Bois
 ○ Lot n° 2 – Carton
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE

○ Lot n° 3 – Déchets inertes DÜRR RECYCLAGE

○ Lot n° 4 – Déchets verts lot infructueux

Lot n° 5 – DMS
 Lot n° 6 – Encombrants
 Lot n° 7 – Ferraille
 Lot n° 8 – Plâtre
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE

• <u>Déchèterie de Morzine</u>

 \circ Lot n° 1 – Bois CSP

○ Lot n° 2 – Cartons EXCOFFIER RECYCLAGE

Lot n° 3 – Déchets inertes
 Lot n° 4 – Déchets verts
 CSP

○ Lot n° 5 – DMS
 ○ Lot n° 6 – Encombrants
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE

○ Lot n° 7 – Fenêtres
 ○ Lot n° 8 – Ferraille
 ○ Lot n° 9 – Plâtre
 CSP
 CSP

• <u>Déchèterie d'Avoriaz</u>

 \circ Lot n° 1 – Bois CSP

○ Lot n° 2 – Cartons EXCOFFIER RECYCLAGE

CSP Lot n° 3 − Déchets inertes

○ Lot n° 4 – DMS
 ○ Lot n° 5 – Encombrants
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE

○ Lot n° 6 – Ferraille DEYA

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces marchés.

6.2 Incinération des ordures ménagères de la vallée du Brevon

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par la CAO du 12 juillet 2019, d'un marché d'un an, renouvelable 3 fois :

Attributaire: SUEZ
Montant estimé sur 4 ans: 315 000,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ce marché.

6.3 Transport scolaire : signature de nouveaux marchés suite à attribution par la Région

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par la CAO de la Région, d'un marché de 4 ans fermes :

• Lot n° 4 – La Baume – La Vernaz – Le Biot – Morzine (Prodains – primaires et Avoriaz – collège)

• Attributaire : BLS

o Montant estimé sur 4 ans : 392 496,16 € HT

• Lot n° 5 − Bellevaux − La Chèvrerie

o Attributaire: SAT

o Montant estimé sur 4 ans : 199 835,16 € HT

• Lot n° 6 – Morzine (vallée de la Manche, Pied de la Plagne et écoles)

• Attributaire : Taxi Morzine

o Montant estimé sur 4 ans : 147 499,80 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les pièces du marché.

7- Finances

7.1 Écoles de musique : subventions complémentaires 2019

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 janvier 2019 par laquelle il avait été décidé de verser pour les écoles de musique les subventions suivantes (50 % des montants versés en 2018) :

École de Musique de Morzine
École de Musique des Gets
École de Musique de la Vallée d'Aulps
Ecole de Musique du Brevon
13 750 €
4 500 €
20 700 €
16 300 €

Il propose d'attribuer les soldes de subventions dans les conditions suivantes :

EM de Morzine : 13 750 €
 EM des Gets : 4 500 €
 EM de la Vallée d'Aulps : 20 700 €
 EM de la Vallée du Brevon : 16 300 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les soldes de subventions précisés cidessus.

7.2 Crèches : subventions complémentaires 2019

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 janvier 2019 par laquelle il avait été décidé de verser pour les crèches les subventions suivantes (50 % des montants demandés) :

L'OUTA: 52 000 €
 Les Minots: 57 700 €
 Les Ptits Gations: 95 500 €
 Les Bout'Chou du Brevon: 41 500 €
 Les Ptits Mouzets: 27 500 €

Gérald LOMBARD, compte tenu de la transmission tardive des comptes par certaines associations, précise qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour analyser les éléments qui lui ont été transmis, et propose de reporter l'attribution des soldes de subventions à la réunion du 17 septembre 2019. D'ici là, il propose de modifier la convention passée avec Les Minots afin de leur verser un deuxième acompte de 25 000 € (pour qu'ils puissent tenir jusqu'en septembre 2019).

Le conseil communautaire , à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à verser à la crèche des Minots ce deuxième acompte de 25 000 €.

7.3 Budget principal: décision modificative n° 2

Charles-Henri MONTET rappelle que le conseil communautaire, lors de sa réunion du 18 juin 2019, a décidé de modifier la répartition de la contribution au FPIC entre la CCHC et les communes, ce qui a engendré un surcoût pour la CCHC et qui nécessite de voter une décision modificative sur le budget principal :

739223 Contribution FPIC +94 900 €
 022 Dépenses imprévues -94 900 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les mouvements de crédits proposés ci-dessus.

7.4 Budget principal: fixation d'une nouvelle durée d'amortissement

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de fixer une nouvelle durée d'amortissement pour les immobilisations comptabilisées au compte 204411 (subventions en nature aux organismes publics – Biens mobiliers, matériel et études).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe à 6 ans la durée d'amortissement des immobilisations comptabilisées au compte 204411.

7.5 TEOM: demande d'exonération pour 2020

Charles-Henri MONTET fait part de la demande d'exonération de TEOM faite par le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps qui utilise son propre service de ramassage des déchets.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de TEOM le supermarché Carrefour Market Saint Jean d'Aulps pour 2020.

7.6 Financement des Hôpitaux du Léman

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le Préfet de la Haute-Savoie a lancé un recours contentieux auprès du TA de Grenoble contre la délibération de la CCHC du 26 mars 2019 visant à soutenir financièrement la réhabilitation des urgences des Hôpitaux du Léman.

Après concertation avec la CCPEVA, Madame la Présidente propose de retirer cette délibération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retirer la délibération prise le 26 mars 2019.

7.7 Adhésion à PayFIP pour l'ensemble des recettes de la CCHC

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire les 2 délibérations prises concernant le paiement en ligne :

- délibération du 11 juillet 2017 : adhésion au dispositif TIPI pour permettre le paiement en ligne de certaines recettes (redevances spéciales, redevances d'assainissement non collectif, loyers, dépôts de matériaux inertes, dépôts en déchèteries),
- délibération du 26 mars 2019 : adhésion au dispositif PayFIP Régie pour permettre le paiement en ligne des inscriptions au service de transport scolaire.

Il propose d'aller encore plus loin dans la démarche et d'étendre le paiement en ligne à tous les produits susceptibles d'être encaissés par la CCHC (titres de recettes individuels, factures de rôles ou factures de régies).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif PayFIP pour l'ensemble des produits susceptibles d'être encaissés par la CCHC (titres de recettes individuels, factures de rôle ORMC et factures de régie),

7.8 Espace Valléen Haut-Chablais : avenant n° 2

Sandra LARDY rappelle que l'Espace Valléen Haut-Chablais est un dispositif interrégional permettant d'obtenir des financements de la Région, de l'État et de l'Europe :

- plan d'actions initial (2016): 24 actions, pour un coût global de 1 770 395 € avec 1 396 556 € d'aides,
- avenant n° 1 (novembre 2017) : 23 actions, pour un coût global de 1 688 340 € avec 1 133 892€ d'aides)

Elle propose de passer un avenant n° 2 pour descendre le nombre d'actions à 18 et passer à un coût global de 5 998 991,70 € pour 1 175 200 € d'aides :

Région AURA : 415 900,00 €
 État (CIMA - FNADT) : 248 149,50 €
 Europe (POIA - FEDER) : 500 346,50 €

Pourquoi un nouvel avenant?

- 1ère modification : suppression des actions liées au développement et à la pratique du VTT, la CCHC n'ayant pas la compétence, soit 262 350 € reportés sur 2 nouvelles actions (axe 3)
- 2ème modification : réajustement des enveloppes et report sur les projets suivants : voie verte, tours de lac (Montriond et Vallon) et site web / application des sentiers de randonnée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

7.9 Espace Valléen Haut-Chablais : nouvelles demandes de financement

Sandra LARDY rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 13 novembre 2018 par laquelle il avait approuvé le projet d'aménagement de parcours de découverte (le tour du Roc d'Enfer en itinérance et le parcours « La légende du Vieux Chêne » aux Gets) et la conception d'un site web dédié à l'ensemble de l'offre des parcours, projet d'un montant de 94 250,00 € HT éligible au financement prévu au titre du programme interrégional « Espace Valléen Haut-Chablais 2016-2022 ». Elle fait part de la nécessité de délibérer à nouveau afin de prendre en compte le nouveau montant du projet, qui est désormais de 141 290,00 € HT, et d'approuver un nouveau plan de financement :

Région AURA (50%): 70 645,00 €
 Etat – FNADT (30%): 42 387,00 €
 CCHC (20%): 28 258,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et son plan de financement.

Sandra LARDY propose aux membres du conseil communautaire d'approuver un nouveau projet, l'action 7.1 – Étude – diagnostic qualitatif du parc immobilier touristique, sur la base d'un montant de 20 000 € HT et du plan de financement suivant :

Région : 12 000 € (60 %)
 Autofinancement : 8 000 € (40 %)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et son plan de financement.

7.10 DDVA: nouveaux tarifs pour la boutique

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de voter de nouveaux tarifs dans le cadre de la Fête du Miel 2019 :

•	Germalyne tradition	3,80 €
•	Nutriveg	7,90 €
•	Miel d'acacia 500g	15,50 €
•	Miel sapin 500g	15,50 €
•	Miel de citronnier 500g	11,90 €
•	Miel de foret 500g	11,90 €
•	Miel de lavande 500g	13,40 €
•	Miel d'oranger 500g	11,90 €
•	Miel de romarin 500g	11,90 €
•	Miel de thym 500g	11,90 €
•	Miel crémeux tournesol 500g	11,90 €
•	Miel Pyrénées 500g	13,40 €
•	Miel eucalyptus 500g	11,90 €
•	Sucette	1,00€
•	Hydromel 70cl	17,50 €
•	Miel du Gâtinais 250g	8,90 €
•	Miel du printemps 250g	8,90 €
•	Miel de ronce 250g	8,90 €

•	Crème a la gelée royale 50ml	18,90€
•	Croquants caramel beurre salé	4,90€
•	Madeleines au miel barquettes de 6	6,90€
•	Rouleau de 5 mini savons	4,90€
•	Shampooing miel/sauge 250ml	9,90€

Le conseil communautaire, l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

8- Personnel

8.1 Urbanisme

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de pérenniser les postes des deux instructeurs des autorisations d'urbanisme qui sont actuellement en CDD. Il propose de créer deux emplois permanents d'adjoints administratifs afin de les stagiairiser.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 2 emplois permanents.

8.2 Secrétaire itinérante

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire du recrutement de Violaine CARILLON comme secrétaire itinérante pour la période du 15 juillet 2019 au 30 juin 2020. Il précise qu'à ce jour, son intervention est prévue sur 3 communes :

Vailly: lundi et mardi
Reyvroz: mercredi
La Vernaz: vendredi

Stéphane PUGIN-BRON souligne que, Mme CARILLON n'étant pas fonctionnaire, sa mise à disposition n'est réglementairement pas possible et propose donc de passer des conventions de prestation de service entre la CCHC et les communes sur la base d'un tarif horaire correspondant au salaire chargé de Mme CARILLON (+ 10 % de congés payés).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer des conventions de prestation de service avec les communes intéressées.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la répartition du temps de travail de Mme CARILLON entre les 3 communes n'est pas définitive et pourra être modifiée afin de faire face à d'éventuelles urgences dans d'autres communes. Il précise que ce sera peut-être le cas sur Bellevaux à compter du 1^{er} novembre 2019 (à confirmer).

9- Avis de la CCHC sur le SRADDET

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la loi Notre a créé un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions : le "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires" (SRADDET). Il souligne que la Région Rhône-Alpes a arrêté son projet de SRADDET le 25 mars 2019 et propose, après analyse de ce projet en bureau, de donner un avis favorable, sous réserve de la prise en compte par la Région des remarques suivantes :

1/ Le SRADDET aborde peu, voire pas du tout, la problématique de l'enclavement des vallées de montagne : il est demandé un complément pointant l'enjeu des mobilités en territoire de montagne accompagné d'une cartographie plus précise sur les voies d'accès aux vallées en général et aux stations touristiques en particulier.

2/ Il est demandé qu'il soit fait mention de la nécessité du développement d'une politique culturelle pour les territoires de montagne afin de faciliter l'accès aux différentes formes de culture.

3/ Il est déploré que le caractère transfrontalier soit minimisé. Il est demandé un complément développant et renforçant cette thématique importante pour nos territoires (échanges économiques, mobilité...).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, souhaite que le projet de SRADDET arrêté par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 25 mars 2019, prenne en compte les demandes de compléments présentées ci-dessus.

10- Économie : adhésion au GIP La Foncière de Haute-Savoie

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la nécessité d'adhérer au GIP La Foncière de Haute-Savoie pour travailler sur la réhabilitation des bâtiments de la Ville de Chelles à Saint Jean d'Aulps en logements pour les saisonniers et en logements sociaux. Il précise qu'il n'y a pas de flux financier à ce stade (l'EPF74 prenant à sa charge les frais de fonctionnement), et qu'il y en aura uniquement lors de la mise en place d'un projet.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la CCHC au groupement d'intérêt public « La Foncière de Haute-Savoie ».
- autorise Madame la Présidente à demander l'adhésion de la CCHC au Conseil d'Administration de « La Foncière de Haute-Savoie » et à signer la convention constitutive du groupement d'intérêt public,
- désigne en tant que représentants titulaires et suppléants de la CCHC à l'AG du GIP :
- Martine PHILIPP, titulaire,
- Patrick COTTET-DUMOULIN, titulaire,
- Christophe MUTILLOD, suppléant,
- Catherine Sophie BOIRE-VARLET, suppléante,
- propose la désignation de Martine PHILIPP en tant que membre du conseil d'administration du GIP lors de la première assemblée générale.

11- Déchets

11.1 Réorganisation du service

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire de la demande de travail à temps partiel de Ludovic VIGNAL (assistant au responsable du service), pour 50 % à compter du 1^{er} juillet 2019 puis passage à 60 % au 1^{er} octobre 2019 après modification de la délibération prise par la CCHC en matière de temps partiel.

Jean-Claude MORAND souligne qu'une réorganisation du service a été imaginée afin de confier les actions de communication à un prestataire extérieur et le secrétariat du SPANC à la secrétaire itinérante. Sur ce dernier point, Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une autre solution devra toutefois être trouvée à compter de novembre si la commune de Bellevaux venait à confirmer son souhait de recourir aux services de Mme CARILLON un ou deux jours par semaine.

11.2 Adhésion au Pôle Ressourcerie du Chablais

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire le projet de création d'un Pôle Ressourcerie pour la gestion des déchets dans le Chablais, conduit par plusieurs associations et soutenu par Thonon Agglo et la CCPEVA (voir présentation ci-jointe). Il précise qu'une demande a été faite à la CCHC d'adhérer à l'association afin de que le pôle touche tout le territoire chablaisien.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la CCHC à l'association et désigne Hélène RICHARD (titulaire) et Jean-Claude MORAND (suppléant) pour représenter la CCHC au sein de cette association.

12- Ouestions diverses

Sandra LARDY informe les membres du conseil communautaire qu'un plan cyclable départemental est en cours d'élaboration et qu'un questionnaire va être envoyé prochainement aux communes. Elle souligne également qu'un plan pluriannuel partagé 2019-2024 de tous les projets d'équipements sportifs va être fait et invite les communes à lui faire remonter les projets qu'elles pourraient avoir.

<u>Prochaines réunions</u>: le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 17 septembre 2019 à 18h30 à Saint Jean d'Aulps et le mardi 15 octobre 2019 à 18h30 à Reyvroz.

Au Biot, le 22 juillet 2019 La Présidente Jacqueline GARIN